

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 avril 2026

L'AMF confirme la reprise des négociations sur le titre RAPID NUTRITION

Comme indiqué dans son communiqué du 13 mars 2026 et après avoir informé les investisseurs de ses soupçons d'une possible manipulation de cours à l'œuvre de type bouilloire, l'Autorité des marchés financiers confirme la reprise des négociations sur les actions de la société RAPID NUTRITION à compter du lundi 13 avril 2026. Elle appelle les investisseurs à rester vigilants compte tenu des risques de manipulation de cours autour de ce titre.

En application de la réglementation sur les marchés financiers et sur les abus de marché, l'AMF a demandé à Euronext la suspension de la négociation des actions de la société RAPID NUTRITION, à l'issue de la séance du 18 février 2026 jusqu'au 13 mars 2026, prolongée jusqu'au 10 avril inclus, en raison d'une suspicion d'abus de marché affectant les actions de la société, l'AMF ayant relevé plusieurs indices d'une possible pratique en cours de type « bouilloire » (cf. encadré) visant à faire monter artificiellement le cours du titre avant d'entraîner sa chute brutale, exposant les investisseurs à des pertes importantes.

Arrivée au terme de cette période de suspension, l'AMF confirme la reprise des négociations sur le titre à compter du lundi 13 avril 2026. Elle précise que les ordres présents dans le carnet d'ordres d'Euronext au 19 février ont été purgés par Euronext.

L'autorité appelle les investisseurs à maintenir la plus grande vigilance face à de possibles manipulations visant à susciter des achats dans l'objectif de faire monter artificiellement les cours.

L'AMF poursuit ses analyses et invite les investisseurs qui auraient acheté des titres à la suite d'argumentaires agressifs ou de communications promotionnelles, à conserver l'ensemble des pièces à leur disposition (copies d'écran de ces éléments) et à les lui transmettre en contactant la plateforme Epargne Info Service, [en ligne](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/actualites-mises-en-garde/vous-avez-une-question-sur-un-produit-financier) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/actualites-mises-en-garde/vous-avez-une-question-sur-un-produit-financier] ou par téléphone au +33(0)1 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 (prix d'un appel local).

La technique de la bouilloire (ou « *pump and dump* ») est une pratique consistant à approcher des investisseurs et à leur faire miroiter un fort potentiel de hausse d'une action qu'il faut saisir rapidement. Les achats ainsi suscités font monter le cours et les volumes échangés, et servent l'argumentaire de la personne qui engendre d'autres achats, entretenant de fait une pression acheteuse sur le titre. Outre le fait que cette personne ne dispose d'aucune autorisation ou agrément pour recommander ces titres à l'achat, elle omet volontairement de préciser à ses interlocuteurs qu'elle détient des quantités souvent importantes de ces actions qu'elle vend au fil de l'eau, réalisant ainsi des plus-values élevées. Dès que la vente est complétée et que la pression acheteuse cesse, le cours du titre baisse brutalement, entraînant un important préjudice chez les investisseurs, qui se retrouvent avec des positions importantes achetées à prix fort.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org/fr> URL = [https://www.amf-france.org/fr]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28
media@amf-france.org

En savoir plus

⚡ L'AMF requiert la prolongation de la suspension du titre RAPID NUTRITION

L'AMF a requis la suspension du titre RAPID NUTRITION et appelle les investisseurs

⚡ à la vigilance

Mots clés

MISE EN GARDE

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

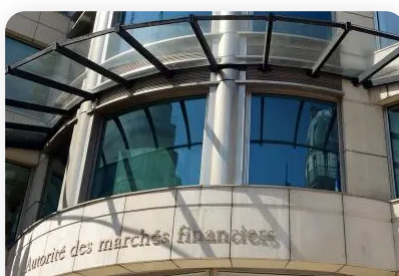


ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

13 mai 2026

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02